



Procès-verbal de la 44^e Assemblée Générale de l'ASTAC Samedi 7 mai 2022, 10h.

Lieu : Fondation Rurale Interjurassienne à Courtemelon.

1. Mots de bienvenue de la Présidente

Claire Bertholet souhaite la bienvenue et ouvre cette 44^e AG. Elle remercie Séverine Wirz Mercerat pour l'organisation de cette journée à la Fondation Rurale Inter-Jurassienne, comprenant l'infrastructure destinée à l'AG (salle, repas) mais aussi le programme qui s'en suit. Elle excuse Sandra Theubet et Sybille Graber qui avaient prévu de venir ensemble mais leur voiture est tombée en panne. Dommage car elles avaient des informations et sujets importants à nous communiquer. Ce qui sera fait par écrit.

2. Présences et excusés

15 personnes présentes (17 inscrites) sur les 65 membres que compte l'ASTAC (59 membres thérapeutes plus 6 membres partenaires HETSL ou formateurs).

Liste des personnes présentes :

Claire Bertholet-Muriset, Christine Bouquet, Françoise Defferrard, Vanessa Dervey-Alvarez, Fabienne Donnay-Vuillet, Vanessa Fiorin, Virginie Fontana, Laure Hauser, Sarah Humair, Violaine Kaeser, Elodie Lévy-Gerber, Catherine Pisecky-Rausis, Sabine Stranczl-Hulman, Séverine Wirz Mercerat, Sabine Zanetta-Cortat.

Excusés : Danielle Amado, Patricia Buchs, Annie Cachemaille, Danilo Castro, Aurélie Clavien, Marine Descloux, Laurence Fierens, Sybille Graber, Géraldine Jaquier, Gaëlle Marti, Aurélie Olivet, Séverine Perrenoud, Lorianne Scheller, Odile Schmidt, Sandra Theubet, Anne Tireli-De Muralt.

3. Adhésions-Démissions

Adhésions : Vanessa Alvares Dervey, Perrine Beccaria, Joëlle Berchtold, Karin Breuninger, Annie Cachemaille, Mélanie Chevey, Marine Descloux, Alexia Durgedil, Virginie Fontana, Léna Garcia, Celina Hamadi, Laure Hauser, Gaëlle Marti, Shani Masserey, Nadège Meylan, Aurélie Olivet,

Ophélie Perroud, Assya Todorov, Sabine Zanetta-Cortat, nouvelles diplômées.

Démissions : Nous avons reçu la démission d'Odile Schmidt qui quitte l'ASTAC (et donc le Comité) pour des raisons professionnelles et familiales. Nous sommes très tristes et saluons Odile pour tout son investissement au sein de l'ASTAC. Nicole Manigley et Eva Burkhalter, qui sont en fin d'activité professionnelle, et Catherine Morel, membre non thérapeute, démissionnent aussi de l'Association. Sandra Theubet démissionne du Comité et du Groupe Formation continue. Nous la remercions pour son investissement conséquent, y compris dans la préparation du 40^{ème} anniversaire de l'ASTAC.

4. Approbation du PV de l'AG de 2021

Une correction à apporter, dans le Groupe de travail Reconnaissance assurances, ce n'est pas Sabine Zanetta-Cortat qui y participe mais Sabine Stranczl-Hulman. Le PV est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport du Comité

Les rencontres de Comité ont été régulières en visio-conférence. Différents sujets ont été traités dont voici un compte rendu :

- **Projet habits :** Finalisé. Les commandes ont été honorées. Un logo ASTAC à coudre a été offert aux membres.
- **Site internet :** Nous avons renouvelé le contrat d'entretien avec la graphiste. Les demandes de modifications ou de nouvelles informations seront régulièrement regroupées pour que la graphiste puisse intervenir plus efficacement. Sous formation, une remarque d'avertissement à l'instar de ce qui figure sur le site de l'association des zoothérapeutes, a été préparée par Christine pour sensibiliser les personnes intéressées par la formation sur les responsabilités et coûts temporels et matériels inhérents à l'acquisition d'un équidé.
- **Forum :** Offert aux membres, il a eu lieu le 25 septembre 2021 à la Fondation Domus (Riddes VS), en collaboration avec Nadia Ben Zbir ; nous les remercions pour leur accueil. Un partage d'expériences a pu s'établir au sujet des chevaux achetés, loués, prêtés, donnés ou élevés, avec Philippe Bertholet comme modérateur.
- **Stickers 2022:** ils ont été envoyés aux membres diplômés dans la lettre de convocation de l'AG 2022.
- **Fiduciaire :** nous avons une nouvelle fiduciaire, Mme Sandra Corbaz-Mamin corbaz-mamin@bluewin.ch

- **Formation continue** : grâce au travail du groupe composé par Sybille Graber et Sandra Theubet, un certain nombre de formations continues ont été proposées aux membres (voir point 9).
- **Relation avec le PT-CH** (voir point 10)
- **Relation avec la HETSL** : Modalités de reconnaissance ou non de la TAC comme métier auprès du SEFRI, à l'instar de la démarche de la HETSL pour le DAS d'Art-thérapie (voir point 11). Etat des démarches de reconnaissance de diplômes étrangers et formation complémentaire HETSL pour une équivalence au DAS dans le cadre de demandes d'adhésion à l'ASTAC pour figurer dans la liste des thérapeutes : Cinq à six personnes ont entrepris des demandes de reconnaissance de leurs diplômes obtenus à l'étranger. Elles sont en contact avec Viviane Prats. Elles doivent fournir les documents détaillant les branches étudiées et le nombre de crédits obtenus. Ces personnes avaient un délai en fin janvier pour remettre leurs dossiers à l'unité de formation continue de la HETSL. Leur capacité et celle de leur université ou institut de formation à fournir ces documents interpellent non seulement le Comité de l'ASTAC mais aussi la HETSL. Viviane Prats a même pris contact personnellement avec l'Université de Louvain en Belgique.
- **Relance des cotisations** : si la plupart des membres jouent le jeu, un petit nombre rendent le travail du Comité pénible car nous devons régulièrement les relancer. Nous avons fini par exclure des personnes de la liste des thérapeutes après deux ans de non paiement. Le fait qu'elles se décident à payer après radiation, entraîne des coûts supplémentaires car nous devons solliciter la graphiste pour les réintégrer à la liste du site de l'ASTAC. Ce fait est inadmissible et manque d'égards envers les personnes qui s'investissent bénévolement dans le Comité.

6. Comptes - vérification - adoption

Cf rapport comptes annuels de l'ASTAC transmis par mail avant l'AG.

Vanessa Fiorin, vérificatrice, les a examinés et a constaté leur conformité. Le classeur sera remis à Odile qui assure encore un moment la transition en attendant de pouvoir les transmettre à une nouvelle personne au Comité.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

7. Budget pour 2022

Annexé au présent PV.

- Frais de comptabilité : 2'000.- sont budgétés pour payer la nouvelle fiduciaire.
- Internet – Graphiste : 1'800.- sont budgétés pour honorer les contrats d'entretien.
- Plaques professionnelles, stickers et badges : les nouvelles diplômées se voient offrir leurs plaques professionnelles dont le prix a renchéri depuis notre dernière commande (70.- la plaque). En plus des stickers, un badge ASTAC à coudre est offert par l'Association à tous les membres, les supplémentaires seront vendus au prix de 12.-.
- Frais de Comité : nous avons peu de frais de Comité (ni d'AG), ayant fait toutes nos rencontres par Zoom et pas de repas. 1'000.- sont budgétés pour 2022.
- Stockage : nous allons essayer de louer un espace plus petit (donc moins cher), Claire et Odile ayant fait du tri dans le matériel. Certaines choses ont été jetées ; pour les livres et certains habits, une solderie est proposée à la présente AG et le matériel du 40^{ème} (T-shirts et gobelets) est offert aux intéressés.
- Formation : L'ASTAC offre 1'000.- pour la location des espaces où se passent les formations d'été chez Maude Chollet à Maracon. Le montant des charges est budgété à 11'000.- et les recettes à 10'000.-. Les formations doivent s'autofinancer, ce qui n'a pas été le cas l'année dernière en raison de désistements de dernières minutes qu'il a fallu rembourser faute de critères réglementaires. Le règlement relatif aux modalités d'inscriptions aux formations, établi depuis, devrait éviter ce genre de situation.
- Activités : 1'000.- sont budgétés mais les forces actuelles du Comité ne permettent pas en l'état de mettre en place des activités.
- Recherche de fonds : Aucun montant n'a été défini car nous n'avons pas les forces pour entreprendre des recherches de fonds. Lorianne Scheller se tient à disposition pour des projets de recherches de fonds.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Rapport sur la formation de base

Séverine Wirz Mercerat et les personnes présentes fraîchement diplômées nous donnent les informations suivantes :

Tout le monde a réussi le DAS de la dernière formation qui s'est étalée sur 6 mois de plus en raison de la pandémie. La remise de diplôme s'est faite par Zoom, ce qui a été frustrant car n'a pas permis de ritualiser la finalisation d'un parcours de formation dans un moment de reconnaissance où chacun peut aussi se dire au revoir. La prochaine formation est prévue pour l'automne 2023.

Concernant les prérequis qui étaient réexaminés par le COPED, les 50h de travail personnel en supervision ou en psychothérapie et les 15h de prérequis en tant que patient en TAC sont toujours demandés. Les anciens brevets de cavalier en monte classique, western, chevaux d'allure ou attelage sont toujours reconnus. Depuis 2019, les brevets ont changé et se composent d'une première session délivrant une attestation sur des requis théoriques et du travail au sol, puis du Diplôme de formation de base en équitation avec les 3 allures, sans saut, suivi d'une spécialisation en brevets spécifiques dressage, saut, combiné dressage et saut, monte en extérieur, attelage, monte western et chevaux d'allures. L'exigence du brevet de cavalier randonneur est abandonnée car il existe une catégorie monte en extérieur dans les nouveaux brevets. D'autre part, l'Association Suisse des Randonneurs Equestres est une organisation indépendante de la FSSE. Contrairement à la Suisse allemande, il n'y a pas de brevet de monte en extérieur en Romandie mais ce serait intéressant de le développer.

9. Rapport sur la formation continue (transmis par Sybille Graber)

En mai 2021, quatre jours de cours sur le thème " Relaxation et Hypnose en thérapie avec le cheval" ont été organisés. L'approche de la formatrice Victoria Herrmani a beaucoup plu aux participantes. À la demande de ces dernières, nous avons organisé un module de deux jours en octobre 2021 "Jeux et travail métaphorique en TAC avec les enfants". Cette formation a réuni 20 participantes.

Deux autres modules de quatre jours chacun sont prévus pour cet été : un module "Systémie en TAC" et un module qui vient compléter celui-ci "Constellations avec les chevaux " .

Il reste quelques places pour les deux modules. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations si vous souhaitez vous inscrire.

Sandra Theubet a démissionné du Groupe Formation continue en même temps que du Comité. Elle participe néanmoins à l'organisation de ces prochaines formations et terminera son activité au mois d'août.

Avec la démission de Sandra Theubet, il faudrait au moins un membre qui intègre ce groupe avec Sybille Graber.

10. Rapport sur les liens avec le PT-CH (Claire Bertholet-Muriset)

- Les thérapeutes ayant une formation DAS de la HES-Fribourg (1'300 heures, 40 crédits ECTS) et celles et ceux qui sont au bénéfice de l'ancienne formation PT-CH sont inscrits comme thérapeutes PT-CH dans leur section (regroupement par rayons de 50 km) et peuvent aussi s'inscrire à l'Association Suisse nouvellement créée.
- Les personnes en état de présenter un diplôme ou attestation d'une formation de plus de 300 heures peuvent s'inscrire au PT-CH comme membres actifs mais pas figurer dans le registre des thérapeutes. Par contre, elles peuvent participer aux formations continues et autres activités.
- Le PT-CH constate que des personnes avec une formation minimum, engagées depuis longtemps comme thérapeutes dans des institutions, commencent à subir des pressions quant à la reconnaissance de leurs postes de travail. Même si un certain nombre de thérapeutes sont formés, une institution mettant un poste au concours ne trouve pas forcément sur le moment de thérapeute formé et se débrouille avec les gens disponibles sur le marché du travail. Cette situation existe aussi en Romandie...

Il n'est donc pas nécessaire d'avoir le DAS pour exercer comme thérapeute et adhérer à l'Association, d'autant plus que, parmi les 250 membres, il y a des membres de longue date qui exercent sans avoir été sanctionnés par un DAS qui n'existait pas encore (ce qui est aussi le cas à l'ASTAC). L'assemblée s'interroge sur la confusion que cela peut générer auprès du public qui assimile tout au terme d'équithérapie. Elodie souligne que c'est aux diplômés de promouvoir leur parcours pour que les gens puissent faire la différence.

- Le PT-CH examine aussi la possibilité d'intégrer le 2^{ème} pilier pour ceux qui travaillent à moins de 40 % et qui ne peuvent prétendre à cette couverture en raison des critères actuels.

- M. Lutz Sozzi, président du PT-CH va prendre sa retraite.

11. Reconnaissance ou non du métier de Thérapeute avec le cheval

Rappel historique : Claire Bertholet avait été interpellée par une étudiante en TAC, médecin de formation, qui demandait si le métier de Thérapeute avec le cheval était reconnu par le SEFRI à l'instar des médecins qui le sont.

Cet objet a été soumis à l'AG 2021. Lors de cette AG, il a été mentionné que seul le nom «Thérapeute ASTAC» était protégé auprès de l'IPI (Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle). Le DAS n'est pas un métier mais une formation post-grade et Elodie Lévy Gerber a insisté sur le fait que le DAS en Thérapie avec le cheval est une spécialisation du tertiaire A de type universitaire (avec crédits ECTS selon accords de Bologne). En entrant dans une démarche de reconnaissance du métier, par la voie d'un examen professionnel supérieur (diplôme fédéral), on régresse au tertiaire B. Elle a proposé que le Comité contacte Mme Viviane Prats, doyenne et responsable de la formation continue à l'HETSL, qui a conduit une démarche de reconnaissance pour le DAS en Art-thérapie, afin d'avoir un avis clair des avantages et inconvénients, puis soumettre ces informations aux membres de l'ASTAC pour décision.

Christine Bouquet présente les infos obtenues :

- La HETSL est en tractation depuis 8 ans pour la reconnaissance du DAS en Art-thérapie en tant que métier. Ce qui implique d'entrer dans un cadre dicté par le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la Formation, la Recherche et l'Innovation qui gère tous les métiers depuis l'attestation de formation professionnelle jusqu'à la maîtrise fédérale ainsi que tous les métiers de la voie académique) pour accéder à un Examen Professionnel Supérieur. Pour ce faire, une personne travaille à la HETSL depuis 8 mois à 60% sur ce dossier, ce que l'école refuse de financer pour une démarche similaire en Thérapie avec le cheval. Le DAS en TAC est mis en place tous les 3-4 ans alors que celui en Art-thérapie démarre chaque année avec une nouvelle promotion; l'ASTAC devrait alors trouver ses propres sources de financement.

- Pour entrer dans une démarche de reconnaissance, l'HETSL a dû adhérer à une ODA faîtière Artecurea (Organisation Faîtière des associations suisses de thérapies à médiation artistique – danse et mouvement, thérapie par le drame et la parole, arts plastiques et visuels, thérapies intermédiaires, musicothérapie - et des instituts de formation en art-thérapie). Elle est mandataire de l'Examen Professionnel Supérieur en art-thérapie et dirige celui-ci, sous la surveillance de l'Etat, dans les différentes régions linguistiques de la Suisse.

- Pour rentrer dans les critères de la démarche de reconnaissance, la HETSL a dû augmenter d'un tiers les heures de formation (passage d'un CAS en DAS), ce qui a eu une incidence sur le prix de la formation (36'000.).

- Les organisations faitières organisent les cours et les examens, ce qui peut questionner en terme d'impartialité.

- La HES Fribourg a intégré une association internationale de thérapie avec les chevaux qui donne des reconnaissances de formation. Viviane doute de la représentativité d'une telle faitière qui est, à ses yeux, une pompe à fric...

- Si le DAS fribourgeois est reconnu automatiquement par l'ASCA, c'est parce que cette formation est chapeauté par l'Unité santé et qu'un module physiologie y est intégré. Les diplômés sortants ne sont donc pas tenus, contrairement aux membres ASTAC non issus des professions de la santé, d'entreprendre un module de 161h d'anatomie-physiologie pour obtenir cette reconnaissance. Au RME, Elias Kienel valide les diplômés du DAS en TAC dispensé par la HETSL qui en font la demande. Des heures de formation continue régulières sont ensuite exigées.

Après avoir reçu ces informations, l'assemblée décide de ne pas entrer dans une démarche de reconnaissance métier auprès du SEFRI. Non seulement nous n'avons pas l'énergie et les moyens d'entrer dans ce processus mais il n'est pas question de dévaloriser un DAS (tertiaire A) qui permet une reconnaissance de crédits ECTS au delà de la Suisse à une modélisation de type diplôme fédéral (tertiaire B) qui entraîne une baisse de qualité.

D'autre part, comme il n'existe pas de faitière suisse en TAC, le choix de garder notre marge de manœuvre, tout en se rapprochant du PT-CH semble être une bonne stratégie. **Le DAS en Thérapie avec le cheval est une spécialisation d'une formation de base dans le domaine santé-social.**

12. Démarche auprès des assurances

En l'absence de Sybille Graber, Violaine Kaeser, Catherine Pisecky Rausis, et Sabine Stranczl-Hulman, membres du Groupe Reconnaissance assurances, amènent quelques informations :

- Une lettre a été envoyée à chaque assurance, à l'ASCA et au RME.

- Le Groupe Mutuel, qui regroupe 5 à 6 autres assurances, a répondu qu'il était trop tard pour figurer dans le catalogue des prestations assurées. Le RME dit qu'il est toujours possible de figurer dans le catalogue 2023.

Le groupe de travail va relancer le RME et les assurances dans cette perspective.

13. Recherche de nouveaux membres pour le Comité

Il n'y a plus que deux personnes au Comité, ce qui non seulement rend impossible la gestion de l'Association mais n'est pas conforme aux statuts (5 à 9 membres) s'inscrivant dans le cadre du Code civil suisse. Si personne se mobilise, l'ASTAC devra suspendre ses activités voire se dissoudre.

Les intervenants de la FRI nous attendant (présentation du programme « Voltero » par M. Roger Biedermann, responsable du projet et discussion avec Mme Chantal Opplinger, responsable de la liste des chevaux à vendre pour le Jura), nous décidons d'abrégier l'AG pour permettre aux membres de réfléchir pendant le repas et pour que nous en discutions avant la deuxième partie de l'après-midi.

Après la pause repas et une discussion autour de la charge du Comité, des questions qui ont poussé certains membres à démissionner, de l'importance de prendre soin des membres, des tâches actuelles du secrétariat et de la trésorerie (sachant qu'une fiduciaire exerce les tâches comptables jusqu'au bouclage des comptes), plusieurs personnes se sont manifestées pour partager des tâches plutôt que de les confier à une seule personne/fonction.

Comité :

Présidente : Claire Bertholet-Muriset (2057 Villiers)

Vice-présidente : Christine Bouquet (1355 L'Abergement)

Secrétaire : Vanessa Dervev-Alvarez (1897 Le Bouveret)

Divers secrétariat et adresse ASTAC : Laure Hauser (2300 La Chaux-de-Fonds)

Trésorières : Virginie Fontana (1041 Pollicez-le-Grand) et Aurélie Clavien (1303 Penthelaz)

Relation avec la Raiffeisen d'Echallens et paiement des factures par e-banking : Virginie Fontana et Claire Bertholet-Muriset.

Formation continue : Sabine Zanetta-Cortat (2823 Courcelon), référente au Comité pour le groupe FC.

Relation avec la HETSL et les répondantes de la formation (S. Wirz/V. Prats), rédaction de textes spécifiques, proposition d'activités : Christine Bouquet

Groupe Formation continue :

Sarah Humair et Sabine Zanetta-Cortat

14. Divers et propositions

Pas abordé faute de temps

15. Date de la prochaine AG

Samedi 6 mai 2023

La Présidente Claire Bertholet clôt cette AG à 14h30.

Une visite de l'Élevage de Courtemelon avec Mme Emilie Boillat a permis d'aborder les aspects concrets des conditions d'élevage du FM et d'observer au parc des poulinières suitées.

PV rédigé par Christine Bouquet, Comité ASTAC, 16 mai 2022